

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juin 2021

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jacques BERENGER, Jean-Christophe BERTIN, Christiane TANZI, Corine GUIGNON, Pascale AUGUET-OTTAVY, Jean-Christophe CHAUTARD, Michel REZK, Aurélie COURANT, Nicolas BAGNIS, Marie MEYER, Sandrine BUIRON, Karine CACHELEUX, Céline PELLISSIER, Cécile AUTRAN, Philippe VERCHER, Hervé FOURNEL, Isabelle DERBES, Timothée KOENIG, Laurent DENIS

Absents excusés : Sara SUSINI (pouvoir à J. BERENGER), Marie BECART (pouvoir à P. AUGUET-OTTAVY)

Absents :

Secrétaire de séance : Corine GUIGNON

PRESENTS :	21	VOTANTS :	23
------------	----	-----------	----

En préambule, Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'ajouter l'ordre du jour complémentaire ci-dessous :

- 1/ Désignation d'un nouveau représentant au SAGE
- 2/ Clôture de la régie ALSH

Adopté à l'unanimité.

D'autre part, Monsieur le Maire présente les membres du conseil municipal des jeunes qui assistent aux débats.

1/ Le procès-verbal du 26 mai 2021 **est adopté à l'unanimité**, Monsieur FOURNEL sollicitant une précision concernant la délibération n°7 relative aux décharges sauvages.

2/ Expérimentation du compte financier unique (CFU) :

Monsieur le Maire propose d'anticiper au 1^{er} Janvier 2023, la mise en place de l'instruction « M57 », en substitution du compte administratif et du compte de gestion.

Il s'agit en pratique d'harmoniser la gestion comptable de l'ensemble des collectivités territoriales.

adopté à l'unanimité

3/ Décision modificative n°1 :

Monsieur BERENGER détaille la décision modificative n°1 permettant un virement de crédits de 35 000,00 € dans la section investissement, des dépenses imprévues vers les dépenses d'urbanisme pour la révision du PLU,

adoptée à l'unanimité

4/ Reprise de deux compétences du SIVU de la Haute Siagne par la commune de Callian :

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'accepter la reprise, par la commune de Callian, des deux compétences, assurées précédemment par le SIVU de la Haute Siagne, énumérées ci-dessous :

- La gestion des berges de la Haute Siagne,
- La gestion du patrimoine historique, culturel et religieux

Monsieur le Maire précise que ce syndicat sera dissous le 30 juin 2021, adoptée à l'unanimité.

5/ Gratuité de la médiathèque pour les enfants et jeunes jusqu'à 25 ans :

Monsieur le Maire propose, à l'occasion du 10^{ème} anniversaire du réseau MEDIATEM, à compter du 1^{er} septembre 2021, la gratuité pour les enfants et les jeunes jusqu'à 25 ans de l'accès aux services de la médiathèque de Callian.

Cette gratuité signifie donc que ce n'est pas l'utilisateur qui paie mais le contribuable.

adoptée à l'unanimité.

6/ Demande d'inscription de la commune de Callian sur la liste des communes relevant de la procédure « ravalement de façades » :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de demander à Monsieur le Préfet du Var, l'inscription de la commune de Callian sur la liste départementale des villes pouvant prescrire une opération de « ravalement des façades ».

adoptée à l'unanimité.

7/ Création de poste :

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint d'animation pour le bon fonctionnement du service jeunesse, du centre aéré, des écoles et de la cantine, en précisant qu'il s'agit d'un agent déjà en place depuis trois ans à titre contractuel et qui donne entière satisfaction.

adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

01/ Désignation d'un représentant de la commune à la Commission Locale de l'Eau de la Siagne (CLE) (annule et remplace la DCM n°2020-06/007 du 15 juin 2020) :

Monsieur le Maire indique qu'il siègeait à la CLE en tant que vice-président du Conseil Départemental. Ne l'étant plus désormais, il propose d'être désigné comme membre titulaire de cette commission en tant que représentant de la commune, et à désigner Madame Pascale AUGUET-OTTAVY en tant que suppléante,

adoptée à l'unanimité.

02/ Suppression de la régie d'avances et de recettes pour les activités de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de supprimer la régie d'avances et de recettes pour l'ALSH, qui prendra effet au 1^{er} juillet 2021.

Cette régie est en effet désormais gérée au sein de la régie principale.

adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

A/ Accueil du conseil municipal des jeunes (CMJ) par Monsieur le Maire, qui se réjouit de pouvoir enfin partager avec ces jeunes élus, le mode de fonctionnement d'un conseil municipal.

B/ Un élu du CMJ demande la possibilité que soit installé un potager dans la nouvelle école.

Monsieur le Maire répond que la commune de Tourrettes a fait l'acquisition d'un grand terrain pour pouvoir y cultiver des fruits et des légumes à destination des cantines scolaires du territoire.

C/ Un jeune élu demande s'il est possible que le city stade soit couvert.

Monsieur BERTIN explique qu'un tel investissement serait très onéreux, Monsieur ANTONINI ajoutant qu'il faut qu'une telle structure soit bien intégrée au niveau paysager.

D/ Les jeunes présents sollicitent de Monsieur le Maire de rester élus au CMJ même en tant que collégiens.

Monsieur le Maire se laisse le temps de la réflexion.

E/ Monsieur DENIS déplore que des traces de peinture blanche soient retrouvées en bordure de certaines voies communales.

F/ Une maman d'élèves présente dans la salle, demande à Monsieur le Maire s'il a des informations sur la construction du futur lycée.

Monsieur le Maire rappelle que les lycées sont de la compétence des Régions et qu'il continuerait à son échelle à se battre pour qu'un lycée voit le jour le plus rapidement possible sur notre territoire.

Jauszi Potauzi
Hutau
Luis
I. Belcar
Mhantard³